

**Objet : Inscription en 1<sup>re</sup> année commune – Coronavirus –  
report des inscriptions chronologiques au 18 mai 2020**

Chers parents,

Comme vous le savez, suite au dernier Conseil national de Sécurité qui s'est tenu le mercredi 15 avril 2020, le Gouvernement fédéral a pris la décision de prolonger les mesures de confinement et ce, jusqu'au dimanche 3 mai 2020 inclus. Dans ce contexte, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de reporter le début des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année commune au lundi 18 mai 2020.

Sont ici visées les inscriptions dites « chronologiques ». Pour rappel, ces inscriptions concernent :

**- Les parents qui n'auraient pas participé à la période d'inscription entre le 10 février et le 6 mars 2020 ;**

**- Les parents dont l'enfant se trouve actuellement en liste d'attente dans l'ensemble des établissements visés ou qui souhaitent modifier leur(s) choix d'établissement.**

Pour procéder à une inscription chronologique, vous devez vous rendre dans chaque établissement visé, de préférence muni du numéro de formulaire de votre enfant. Attention, votre enfant ne peut occuper qu'une seule place effective dans un établissement. En revanche, il peut être inscrit en liste d'attente auprès de plusieurs établissements.

Dans le cadre de vos recherches, vous pouvez consulter la situation d'inscription de l'ensemble des établissements en vous rendant sur le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be). Vous aurez ainsi la possibilité de vérifier les établissements qui disposent de places et d'obtenir une estimation de la longueur des listes d'attente dans les établissements complets.

Pour obtenir de l'aide dans vos démarches, vous pouvez contacter le 0800/188.55 (numéro gratuit) ou envoyer un mail à l'adresse [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be).

Bien à vous

N.Roosens

Directrice-section fondamentale